

AVIS D'ALERTE

S.I.D.P.C.

à Mont-de-Marsan, le jeudi 16 juin 2022

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ROUGE
AVIS D'ALERTE CANICULE EXTREME

Destinataires :

- Tous les maires du département des Landes
- Les services compétents : CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR .

Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest

Nombre de pages : 1

La préfecture des Landes vous informe que le département des Landes, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance et d'alerte météorologiques est placé en état de **VIGILANCE ROUGE** pour le phénomène suivant : **ALERTE CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

À compter du vendredi 17 juin à 14h00

Épisode caniculaire extrême nécessitant une vigilance particulière, en raison son intensité. Les températures de la nuit restent élevées, comprises entre 18 et localement 23 degrés voire 24/25. Au plus chaud de l'après-midi on attend entre 36 et 39 degrés dans les Landes, localement les thermomètres pourront atteindre 40 degrés à l'ombre, littoral compris.

Cette vigilance est valable jusqu'à dimanche.

Commentaire :

Je remercie chacun d'entre vous de mettre en œuvre les mesures prévues par les dispositions spécifiques ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur notamment :

- Activer votre PCS et votre registre nominatif communal pour vous assurer de la mobilisation de vos moyens et de la bonne situation de vos administrés inscrits ;
- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires auprès des personnes vulnérables et sur-exposées ;
- Signaler à la préfecture toute situation anormale liée à la chaleur ou toute rupture capacitaire ;
- Remplir quotidiennement avant 13h30 le questionnaire de suivi (lien dans le corps du mail) ;
- Anticiper le décalage horaire ou l'annulation des manifestations et événements publics se déroulant en plein air ou en ERP non climatisé.

Le Centre opérationnel de la préfecture est activé à compter du vendredi 17 juin à 9h et déterminera les mesures complémentaires prises par la direction des opérations pour assurer la protection des populations.

Le centre opérationnel départemental est joignable au numéro suivant 05 58 06 58 43/44.

Vous voudrez bien également informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

La préfète,



Françoise TAHÉRI